

**MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE
MRC DE PAPINEAU
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS-VERBAL
10 DÉCEMBRE 2024**

Séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Papineauville, tenue le 10 décembre 2024 à 19h00 à la salle du conseil municipal.

ORDRE DU JOUR :

1. Administration

- 1.1. Communications du maire
- 1.2. Appel nominal
- 1.3. Ouverture de la séance
- 1.4. Questions, nouvelles demandes du public et suivi de demandes antérieures
- 1.5. Adoption de l'ordre du jour
- 1.6. Déclaration des intérêts relatifs à la présente séance
- 1.7. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 12 novembre 2024
- 1.8. Adoption du règlement 2024-018 sur les taxes et compensations 2025
- 1.9. Adoption du règlement 2024-019 modifiant le règlement de gestion contractuelle 2024-004
- 1.10. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2024-020 sur les compteurs d'eau
- 1.11. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2024-021 établissant un programme de subvention pour l'achat de couches lavables et d'article d'hygiène personnelle réutilisables
- 1.12. Registre de déclaration des dons, marques d'hospitalité ou autres dons reçus pour l'année 2023-2024 en application du règlement 2022-002 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
- 1.13. Programme d'aide à la voirie locale- volet projets particuliers d'amélioration-enveloppe pour des projets d'envergure ou supra municipaux- dossier #ncq87637 - 80037 (7) – 20240429-006
- 1.14. Nomination d'un maire suppléant
- 1.15. Signatures des effets bancaires relatifs à l'administration
- 1.16. Formation des comités municipaux
- 1.17. Représentant municipal auprès de la Corporation des transports adapté et collectifs de Papineau
- 1.18. Modification de la résolution 2024-11-473 pour indiquer l'achat au comptant d'un véhicule et sa source de financement
- 1.19. Programme de financement pour infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations abordables : autorisation de présenter une demande
- 1.20. Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement : autorisation de présenter une demande
- 1.21. Toponymie : attribution d'un nom à une rue privée, lot 6 558 364
- 1.22. Co-gestion de la marina : autorisation de signer une entente
- 1.23. Facturation aux municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec

2. Finances

- 2.1. Adoption des déboursés du mois de novembre 2024
- 2.2. Adoption de l'état des activités de fonctionnement et d'investissement au 30 novembre 2024
- 2.3. Dépôt du rapport mensuel sur la délégation du pouvoir de dépenser
- 2.4. Contrat de collecte des matières résiduelles : indexation des coûts selon l'indice des prix à la consommation
- 2.5. Radiation des mauvaises créances 2024
- 2.6. Renouvellement de la police d'assurance combinée 2025 : autorisation
- 2.7. Marina : autorisation de paiement

- 2.8. Deveau Mottet Avocats : autorisation de paiement des honoraires professionnels
- 2.9. Price Waterhouse Cooper : autorisation de paiement des honoraires professionnels

3. Ressources humaines

- 3.1. Autorisation à la direction générale de rembourser les banques de congé maladie en date du 14 décembre 2024
- 3.2. Acceptation des nouveaux manuels d'emploi pour les cadres, professionnels, cols blancs, cols bleus et pompiers en vigueur au 1^{er} janvier 2025. Acceptation des taux de majoration des échelles salariales et autre ajustement pour l'année 2025 et taux de participation au régime de retraite simplifié et à l'assurance collective
- 3.3. Contrat de travail du directeur du service de sécurité incendie : autorisation de signature
- 3.4. Mise à jour de la politique de remboursement des frais pour les employés et les élus
- 3.5. Fin d'emploi pour l'employé 03-0065

4. Hygiène, eau potable, voirie, transport et bâtiments

- 4.1. Plans et devis remplacement de la fournaise Édifice-Jeanne-d 'Arc : acceptation d'une proposition
- 4.2. Chargeur à batterie : autorisation d'achat
- 4.3. Fourniture de service d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable : prolongation de contrat
- 4.4. Travaux à la marina en lien avec le rapport d'inspection de la compagnie Defsco

5. Sécurité civile et incendie

- 5.1. Statistiques mensuelles du service de sécurité incendie
- 5.2. Autorisation d'achats au service de sécurité incendie

6. Urbanisme et gestion du territoire

- 6.1. Statistiques mensuelles sur l'émission des permis et certificats

7. Environnement

- 7.1. Adoption du Plan directeur 2025-2030 en matière d'environnement

8. Loisirs, culture, famille

- 8.1. Participation au projet de plateau sportif à l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau : versement de la contribution municipale
- 8.2. Salle Desjardins de la Petite-Nation : utilisation des heures municipales par le Centre d'Action culturelle de la MRC Papineau
- 8.3. Festival du film de l'Outaouais 2025 : signature d'un protocole pour la présentation de films à la salle Desjardins de la Petite-Nation
- 8.4. Conversion des luminaires au terrain de soccer : acceptation d'une proposition
- 8.5. Équipements décoratifs au sentier glacé : acceptation d'une proposition
- 8.6. Mini marathon de ski : participation et support logistique
- 8.7. Noël des enfants : motion de félicitations et de remerciement

9. Varia, questions, demandes du public, levée de la séance

- 9.1. Varia
- 9.2. Questions et demandes du public
- 9.3. Levée de la séance

1. ADMINISTRATION

1.1 COMMUNICATIONS DU MAIRE

1.2 APPEL NOMINAL

À cette séance du Conseil, sont présents :

Monsieur le conseiller Michel Leblanc, siège numéro 1
Monsieur le conseiller Danny Monette, siège numéro 2
Monsieur le conseiller Robert Desbiens, siège numéro 4
Madame la conseillère Béatrice Cardin, siège numéro 5
Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin, siège numéro 6

Madame la conseillère Francine Dutrisac, siège numéro 3 : absence motivée

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Martine Joanisse est aussi présente.

Le Conseil formait quorum et siège sous la présidence de Monsieur Paul-André David, maire.

1.3 2024-12-496 OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur le maire Paul-André David constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h00 devant 3 personnes.

1.4 QUESTIONS, NOUVELLES DEMANDES DU PUBLIC ET SUIVI DE DEMANDES ANTÉRIEURES

La période de question débute à 19h04 et se termine à 19h08.

1.5 2024-12-497 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que déposé en laissant le varia ouvert.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.6 2024-12-498 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS RELATIFS À LA PRÉSENTE SÉANCE

Monsieur Paul-André David, maire, demande à monsieur le conseiller Michel Leblanc si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Michel Leblanc informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire, demande à monsieur le conseiller Danny Monette si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Danny Monette informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire, demande à monsieur le conseiller Robert Desbiens si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Robert Desbiens informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire, demande à madame la conseillère Béatrice Cardin si celle-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Madame la conseillère Béatrice Cardin informe le conseil qu'elle n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire, demande à monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

1.7 2024-12-499 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 NOVEMBRE 2024

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 12 novembre 2024.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.8 2024-12-500 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-018 SUR LES TAXES ET COMPENSATIONS 2025

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil adopte le règlement 2024-018 sur les taxes et compensations 2025.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.9 2024-12-501 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil adopte le règlement 2024-019 modifiant le règlement de gestion contractuelle.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.10 2024-12-502 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-020 SUR LES COMPTEURS D'EAU

Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2024-020 relatifs aux compteurs d'eau.

Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

- Dépose le projet de règlement intitulé le règlement 2024-020 relatifs aux compteurs d'eau.

1.11 2024-12-503 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-021 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES ET D'ARTICLE D'HYGIÈNE PERSONNELLE RÉUTILISABLES

Monsieur le conseiller Michel Leblanc

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2024-021 établissant un programme de subvention pour l'achat de couches lavables et d'article d'hygiène personnel réutilisables

Monsieur le conseiller Michel Leblanc

- Dépose le projet de règlement intitulé règlement 2024-021 établissant un programme de subvention pour l'achat de couches lavables et d'article d'hygiène personnel réutilisables

1.12 2024-12-504 REGISTRE DE DÉCLARATION DES DONS, MARQUES D'HOSPITALITÉ OU AUTRES DONS REÇUS POUR LES ANNÉES 2023-2024 EN APPLICATION DU RÈGLEMENT 2022-002 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Conformément au règlement 2022-002 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, la directrice générale et greffière-trésorière indique qu'aucune déclaration de dons, marques d'hospitalité ou autres n'ont été reçues par les membres du conseil municipal pour les années 2023-2024.

1.13 2024-12-505 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE- VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION- ENVELOPPE POUR DES PROJETS D'ENVERGURE OU SUPRA MUNICIPAUX- DOSSIER #NCQ87637 - 80037 (7) – 20240429-006

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA-ES) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil approuve les dépenses au montant de 39 321.45 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.14 2024-12-506 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

ATTENDU qu'en vertu de l'article 116 du Code municipal du Québec, le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers maire suppléant;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil nomme monsieur Danny Monette maire suppléant de la Municipalité de Papineauville à compter de la date des présentes.

Que le maire suppléant soit et est autorisé à remplacer le Maire, monsieur Paul-André David au Conseil des maires de la MRC Papineau en cas d'absence ou en toute autre occasion lorsque requis.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.15 2024-12-507 SIGNATURES DES EFFETS BANCAIRES RELATIFS À L'ADMINISTRATION

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder au changement des signataires autorisés pour les effets bancaires et tous les emprunts de manière générale;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil autorise Monsieur Paul-André David, maire ou en cas d'absence, monsieur Danny Monette, maire suppléant ainsi que Madame Martine Joanisse directrice générale et greffière-trésorière, ou en cas d'absence, Madame Julie Chartrand, responsable des finances et trésorière adjointe, deux signatures requises en tout temps, à signer tous les documents relatifs à l'administration de la municipalité incluant les effets bancaires et tous les emprunts de manière générale à compter des présentes.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.16 2024-12-508 FORMATION DES COMITÉS MUNICIPAUX

ATTENDU qu'il y a lieu d'effectuer certaines modifications à la composition des comités municipaux ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que ce conseil entérine la nouvelle composition des comités municipaux pour l'année 2025.

Comités	Membres
Comité ressources humaines	Paul-André David, maire Francine Dutrisac, conseillère Béatrice Cardin, conseillère et présidente Martine Joanisse, directrice générale
Comité consultatif d'urbanisme	Paul-André David, maire Danny Monette, conseiller Béatrice Cardin, conseillère Natacha Tremblay, inspectrice municipale Martine Joanisse, directrice générale Sylvie Séguin, membre de la communauté Martin Parent, membre de la communauté Nicholas Carrière, membre de la communauté Daniel Malo, membre de la communauté Isabelle Proulx, membre de la communauté
Comité consultatif environnement	Paul-André David, maire Robert Desbiens, conseiller Charles-Olivier, conseiller Natacha Tremblay, inspectrice municipale Martine Joanisse, directrice générale Ozgen Eryasa, membre de la communauté Nathalie Charrette, membre de la communauté
Comité loisirs, sports, culture et promotion touristique	Paul-André David, maire Charles-Olivier Turpin, conseiller Michel Leblanc, conseiller, président Patrick Chartrand, responsable loisirs, culture Martine Joanisse, directrice générale
Comité de sécurité incendie	Paul-André David, maire

	Danny Monette, conseiller, président Charles-Olivier Turpin, conseiller Stephen Bélanger, directeur SSI Martine Joanisse, directrice générale
Comité travaux publics	Paul-André David, maire Michel Leblanc, conseiller, président Francine Dutrisac, conseillère Patrick Perreault, directeur TP Martine Joanisse, directrice générale
Comité de démolition	Francine Dutrisac, conseillère, présidente Béatrice Cardin, conseillère Paul-André David, maire Natacha Tremblay, inspectrice municipale, secr. Michel Leblanc, conseiller et membre substitut
Comité Patrimoine	Charles-Olivier Turpin, conseiller Michel Leblanc, conseiller Paul-André David, maire Patrick Perreault, directeur travaux publics Martine Joanisse, directrice générale Marie-France Bertrand, Jacques Benmussa, membre de la comité
Comité culturel de Papineauville	Robert Desbiens, conseiller Paul-André David, maire Ozgen Eryasa, membre de la communauté Jacques Benmussa, membre de la communauté
Comité revitalisation	Béatrice Cardin, conseillère Michel Leblanc, conseiller Paul-André David, maire Natacha Tremblay, inspectrice municipale Martine Joanisse, directrice générale
Comité Marina	Robert Desbiens, conseiller Danny Monette, conseiller Paul-André David, maire Martine Joanisse, directrice générale Julie Chartrand, responsable des finances Nadia Faubert, agente administrative et comm.

La résolution 2023-05-215 est par la présente abrogée.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.17 2024-12-509 REPRÉSENTANT MUNICIPAL AUPRÈS DE LA CORPORATION DES TRANSPORTS ADAPTÉ ET COLLECTIF DE PAPINEAU

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un représentant municipal auprès de la Corporation des transports adaptés et collectifs de Papineau;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil nomme Madame la conseillère Francine Dutrisac représentante municipale auprès de la Corporation des transports adaptés et collectifs de Papineau.

Que ce Conseil nomme Monsieur Danny Monette représentant municipal substitut auprès de la Corporation des transports adaptés et collectifs de Papineau.

Que monsieur Paul-André David, soit autorisé au besoin, à représenter la municipalité auprès de l'organisme.

La résolution 2024-02-044 est par les présentes abrogée à toutes fins que de droit.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.18

2024-12-510 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2024-11-473 ACHAT DE VÉHICULES MUNICIPAUX

ATTENDU qu'il est requis de modifier la résolution 2024-11-473 pour modifier les conditions d'achat desdits véhicules ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil modifie la résolution 2024-11-473 tel qu'il suit :

Que ce conseil sur recommandation du comité des travaux publics, accepte la proposition de la compagnie Auto Sans Limites pour l'acquisition d'un camion et d'un véhicule de service tel qu'il suit :

Conditions	Ford F-150 XLT 2020	Ford Escape SE 2017
Montant plus taxes	37 900\$	12 500\$
Taux du financement	8.99%	n/a
Terme	5 ans	n/a
Obligation totale	54,358.30 taxes incluses	14,371.88\$ taxes incluses

Que la directrice générale soit par la présente autorisée à signer tout document permettant de donner suite à la présente résolution.

Qu'un transfert du surplus accumulé non affecté soit effectué pour rendre les sommes disponibles pour l'achat du Ford Escape 2017.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23 04002 000 : Véhicules travaux publics.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.19

2024-12-511 PROGRAMME DE FINANCEMENT POUR INFRASTRUCTURES EN EAU POUR LA RÉALISATION D'HABITATIONS ABORDABLES : AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE

ATTENDU que le projet de construction de logements abordables actuellement en préparation en collaboration avec l'Office d'Habitation de l'Outaouais est admissible au Programme de financement pour infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations abordables (FIERH) ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil autorise la présentation d'une demande au Programme de financement pour infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations abordables (FIERH) pour la réalisation des travaux de prolongement et d'implantation de conduites d'aqueduc et d'égout admissibles, et pour les dépenses liées à la réalisation d'aménagement d'infrastructures pluviales, résilientes et vertes, les dépenses pour les travaux réalisés sur les infrastructures municipales d'eau, rendus nécessaires par la construction de logements abordables

Que la directrice générale soit la personne responsable de cette demande et autorisée à signer pour et au nom de la municipalité tout document permettant de donner suite à la présente résolution.

Que ce Conseil a pris connaissance du cadre normatif du FIERH et qu'il comprend les modalités du programme.

Que la municipalité confirme qu'elle assumera les coûts non admissibles.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**1.20 2024-12-512 FONDS CANADIEN POUR LES INFRASTRUCTURES LIÉES AU LOGEMENT :
AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE**

ATTENDU que le projet de construction de logements abordables actuellement en préparation en collaboration avec l'Office d'Habitation de l'Outaouais est admissible au Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil autorise la présentation d'une demande au Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement (FCILL).

Que la directrice générale soit la personne responsable de cette demande et autorisée à signer pour et au nom de la municipalité tout document permettant de donner suite à la présente résolution.

Que ce Conseil a pris connaissance du cadre normatif du Fonds et qu'il comprend les modalités du programme.

Que la municipalité confirme qu'elle assumera les coûts non admissibles.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.21 2024-12-513 TOPONYMIE : ATTRIBUTION D'UN NOM À UNE RUE PRIVÉE, LOT 6 558 364

ATTENDU que le promoteur développant les lots 6 558 364, 3 558 365, 6 558 366, 6 558 367 et 6 558 368 sur la rue Papineau demande que soit officialisé le nom de sa rue privée localisée sur le lot 6 558 364 ;

ATTENDU qu'un avis technique de la Commission de toponymie indique que le toponyme rue des Deux-Îles est acceptable et rencontre les critères acceptables ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que ce Conseil autorise le toponyme rue des Deux-Îles pour la rue privée constituée du lot 6 558 364.

Que la direction générale soit mandatée à faire le nécessaire pour faire officialiser ce nom auprès de la Commission de toponymie du Québec.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**1.22 2024-12-514 COGESTION DE LA MARINA : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE
ENTENTE**

ATTENDU que la municipalité est propriétaire d'une marina et qu'elle entend confier partiellement l'exploitation de cette infrastructure de loisirs ;

ATTENDU que la Loi sur les compétences municipales prévoit qu'une municipalité peut confier à une personne l'exploitation de ses parcs et ou ses équipements ou lieux destinés à la pratique d'activités culturelles, récréatives et communautaires ;

ATTENDU que Gestion Nauti-Cités Inc. est un gestionnaire reconnu depuis plus de 30 ans dans la gestion de marina

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil autorise la direction générale à préparer une entente de cogestion de la marina de Papineauville avec Gestion Nauti-Cités.

Que ce Conseil autorise la directrice générale à signer tout document permettant de donner suite à la présente résolution, incluant, sans s'y limiter, la présente entente de cogestion.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.23

2024-12-515 FACTURATION AUX MUNICIPALITÉS DESSERVIES PAR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT que la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

CONSIDÉRANT que la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

CONSIDÉRANT que lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

CONSIDÉRANT que le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;

CONSIDÉRANT que les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

CONSIDÉRANT les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;

CONSIDÉRANT la hausse inconsidérée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

CONSIDÉRANT que le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que la municipalité de Papineauville demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;
- De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsiderée du coût des services de la Sûreté du Québec.

Que copie de résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, au député de la circonscription de Papineau, Monsieur Mathieu Lacombe, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. FINANCES

2.1 2024-12-516 ADOPTION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE NOVEMBRE 2024

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés au 30 novembre 2024 pour un montant total de 99 108.70 \$ comprenant les chèques numéros 14973 à 14999.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par dépôt direct au 30 novembre 2024 au montant de 246 352.79 \$ comprenant les dépôts directs numéros 504984 à 505037.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par prélèvement bancaire au 30 novembre 2024 au montant de 81 347.21 \$ comprenant les prélèvements numéros 8009 à 8073.

Que ce Conseil accepte la liste des comptes à payer au montant de 445 475.37 \$ au 30 novembre 2024.

Que ce Conseil entérine les déboursés des salaires bruts pour un total de 85 420.80 \$ jusqu'au 30 novembre 2024.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présent.

2.2 2024-12-517 ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AU 31 OCTOBRE 2024

ATTENDU que suivant les dispositions du Code Municipal, la directrice générale dépose les rapports financiers en date du 30 novembre 2024 pour analyse par les membres du conseil municipal;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil accepte le dépôt et adopte l'état des activités de fonctionnement (102.67 %) et d'investissement du budget 2024 au 30 novembre 2024.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.3 2024-12-518 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL SUR LA DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que ce Conseil, prend acte du dépôt du rapport mensuel sur la délégation du pouvoir de dépenser conformément au règlement 2022-019 relatif au contrôle budgétaire et à la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.4 2024-12-519 CONTRAT DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES : INDEXATION DES COÛTS SELON L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION

ATTENDU l'adoption des résolutions 2024-04-188 et 2024-06-269 relatives aux années d'option pour le contrat de collecte des matières résiduelles;

ATTENDU que le contracteur a accepté les termes relatifs aux années d'option et prévus au devis d'appel d'offres soit un IPC de 2%;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil procède à l'indexation du prix des collectes de matières résiduelles pour les années 2025 et 2026 tel qu'il suit :

	2025	2026
Ordures	81 192.00\$ plus taxes	82,815.84\$ plus taxes
Récupération	54 366.00\$ plus taxes	Début avec Éco Entreprise Québec
Compost	47 690.72\$ plus taxes	48 690.72\$ plus taxes

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.5 2024-12-520 RADIATION DES MAUVAISES CRÉANCES 2024

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la radiation de certains comptes de mauvaises créances puisque les coûts associés à la récupération des sommes sont plus élevés que la créance;

ATTENDU l'établissement d'une provision pour mauvaises créances au 31 décembre 2024 et la recommandation de la direction générale à cet effet;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, autorise la radiation des comptes suivants contre la provision pour mauvaises créances :

D1078	630\$	2020
D5004	28.59\$	2021
D1096	94.94\$	2021
D5017	27.33\$	2022
D1120	219.14\$	2022
Total	1000,00\$	

Que les fonds à cette fin soient puisés à même le poste budgétaire 02 19000 985 : Mauvaises créances.

Monsieur Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.6 2024-12-521 RENOUELEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE COMBINÉE 2025 : AUTORISATION

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil autorise le renouvellement 2025 de notre assurance responsabilités et automobiles auprès de la FQM Assurances pour une prime totale de 111 327.15 \$. Que les sommes soient prévues au budget 2025.

Une dépense et un déboursé du même montant sont autorisés à cette fin.

Que cette dépense soit imputée aux divers postes budgétaires concernés.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2.7 2024-12-522 MARINA : AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU l'adoption de la résolution 2024-05-225 autorisant une entente de cogestion pour l'opération de la marina pour la saison 2024 et la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil autorise une dépense et un déboursé de 92 048.89\$ taxes incluses, en paiement de la facture 2024-025 de Gestion Nauti-Cités Inc. pour la cogestion de la marina pour la période du 6 mai au 15 décembre 2024.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 70141 411 : Services professionnels.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.8 2024-12-523 DEVEAU MOTTET AVOCATS : AUTORISATION DE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS

ATTENDU la réception des factures 08224, 08225, 08226,08227, 08228,08229 et 08230 de Deveau Dufour Mottet Avocats pour honoraires professionnels;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, autorise une dépense et un déboursé de 5 682,25\$ taxes incluses en paiement d'honoraires professionnels à la firme Deveau Dufour Mottet pour honoraires professionnels.

08224	838.17 \$ taxes incluses	Dossier 600561-0002
08225	505.89 \$ taxes incluses	Dossier 600561-0015
08227	928.36 \$ taxes incluses	Dossier 600561-0019
08226	480.03\$ taxes incluses	Dossier 600561-0018
08228	995.34\$ taxes incluses	Dossier 600561-0020
08229	880.42\$ taxes incluses	Dossier 600561-0021
08230	1054.04\$ taxes incluses	Dossier 600561-0022

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 12000 412 : Services juridiques.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.9 2024-12-524 PRICE WATERHOUSE COOPER : AUTORISATION DE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS

ATTENDU l'adoption de la résolution 2024-02-048 autorisant nos avocats à préparer un dossier à présenter à la Cour d'appel du Québec dans le dossier de la marina;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil autorise une dépense et un déboursé de 40 735.15\$ taxes incluses en paiement de la facture du 22 octobre 2024 de la firme Price Waterhouse Cooper pour des honoraires professionnels dans le dossier de la marina jusqu'au 1^{er} octobre 2024.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 12000 412 : Services juridiques.

Qu'un transfert du surplus accumulé non affecté soit effectué afin de rendre les sommes disponibles.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1 2024-12-525 AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE REMBOURSER LES BANQUES DE CONGÉ MALADIE EN DATE DU 14 DÉCEMBRE 2024

ATTENDU les banques d'heure maladie des employés municipaux et les ententes en cours relativement à leur remboursement;

ATTENDU le dépôt d'un rapport à cet effet et la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale autorise la remise à zéro des banques d'heures maladie des employés municipaux au 15 décembre 2024 et le remboursement de cette banque aux employés concernés selon le rapport soumis à cette fin par la direction générale.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.2 2024-12-526 ACCEPTATION DES NOUVEAUX MANUELS D'EMPLOI POUR LES CADRES, PROFESSIONNELS, COLS BLANCS, COLS BLEUS ET POMPIERS EN VIGUEUR AU 1ER JANVIER 2025. ACCEPTATION DES TAUX DE MAJORATION DES ÉCHELLES SALARIALES ET AUTRES AJUSTEMENTS POUR L'ANNÉE 2025 ET TAUX DE PARTICIPATION AU RÉGIME DE RETRAITE SIMPLIFIÉ ET À L'ASSURANCE COLLECTIVE

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les manuels d'emploi pour les cadres, professionnels, cols blancs, cols bleus et pompiers afin d'indexer les échelles salariales et autres ajustements et préciser le taux de participation au régime de retraite simplifié ainsi que le taux de participation à l'assurance collective pour l'année 2025;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil autorise l'indexation des échelles salariales pour les cols blancs, les cols bleus et les pompiers de 4 % au 1^{er} janvier 2025.

Que ce Conseil autorise l'indexation des échelles salariales pour les employés cadres et professionnels de 2% pour l'année débutant le 1^{er} janvier 2025.

Que ce Conseil autorise l'indexation des salaires des élus au taux de 2% pour l'année débutant le 1^{er} janvier 2025 tel que prévu à l'article 9 du règlement 2018-017.

Que ce Conseil entérine les ajustements salariaux prévus au budget 2025.

Que ce Conseil augmente à 5% la part de l'employeur au régime de retraite simplifié et que la part de l'employé soit minimalement de 5% pour l'année débutant le 1^{er} janvier 2025.

Que ce Conseil maintienne les taux de participation actuellement en vigueur pour l'assurance collective soit 50% pour l'employé et 50% pour l'employeur.

Que ce Conseil accepte les nouvelles versions des manuels d'emploi pour les pompiers, cols blancs, cols bleus, professionnels et cadres qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.3 2024-12-527 CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE : AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat de travail du directeur du Service de sécurité incendie qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.4 2024-12-528 MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS POUR LES EMPLOYÉS ET LES ÉLUS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que ce Conseil accepte la mise à jour de la Politique de remboursement des frais pour les employés et les élus qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.5 2024-12-529 FIN D'EMPLOI POUR L'EMPLOYÉ 03-0065

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil confirme par le biais de la présente résolution la fin du lien d'emploi entre l'employé 03-0065 et la municipalité en date du 5 décembre 2024.

Que ce dernier soit remercié pour ses années de service au sein de la municipalité

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. HYGIÈNE, VOIRIE, TRANSPORT ET BÂTIMENT

4.1 2024-12-530 PLANS ET DEVIS REMPLACEMENT DE LA FOURNAISE ÉDIFICE-JEANNE-D'ARC : ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION

ATTENDU la nécessité de remplacer l'appareil de chauffage présent à l'édifice Jeanne-d'Arc et l'adoption du règlement sur les appareils de chauffage au mazout du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ;

ATTENDU la réception de deux soumissions à cet effet, soient :

Larouche Campeau et Associés	22 300.00 \$ avant taxes
DWB Consultants	29 950.00 \$ avant taxes

ATTENDU la recommandation du comité des travaux publics ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, accepte la proposition du 22 octobre 2024 de la firme DWB consultants pour la réalisation de plans et devis en électromécanique dans le cadre du projet de remplacement de l'appareil de chauffage à l'édifice Jeanne D'Arc puisque cette proposition offre d'avantage et répond mieux à nos besoins.

Une dépense et un déboursé de 29 950.00 \$ avant taxes sont autorisés à cette fin.

Les fonds seront puisés à même le poste budgétaire 02 13200 410 : Services professionnels

Qu'un transfert du surplus non-affecté soit autorisé afin de rendre les sommes disponibles.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.2 2024-12-531 CHARGEUR À BATTERIE : AUTORISATION D'ACHAT

CONSIDÉRANT que la municipalité doit procéder au remplacement du chargeur à batterie de la génératrice présente à la station principale d'épuration Major et la recommandation du comité des travaux publics;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, accepte la proposition de Toromont du 12 novembre 2024 pour l'acquisition et l'installation d'un chargeur de batterie HX1210S1BA3 au montant de 2 441.62 \$ plus taxes.

Une dépense et un déboursé du même montant sont autorisés à cette fin 02 41400 526 : Entretien et réparations Machinerie et équipements.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire fonds égout.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.3 2024-12-532 FOURNITURE DE SERVICE D'ENTRETIEN ET D'EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET DE PRODUCTION D'EAU POTABLE : PROLONGATION DE CONTRAT

ATTENDU la résolution 2022-12-554 relative à l'adjudication d'un contrat de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages d'eaux usées et d'eau potable pour une période d'un an avec possibilité de prolongation;

ATTENDU la réception d'une proposition à cet effet et la recommandation du comité des travaux publics;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, accepte la proposition de Aquatech du 5 décembre 2024 pour la prolongation du contrat de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages d'eaux usées et d'eau potable pour un montant de 58 787.27\$ plus taxes.

Une dépense et un déboursé du même montant sont autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 41200 411 : Aqueduc Services professionnels et 02 41400 411 : Égout Services professionnels.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.4 2024-12-533 TRAVAUX À LA MARINA EN LIEN AVEC LE RAPPORT D'INSPECTION DE LA COMPAGNIE DEFSCO

ATTENDU que la municipalité a constaté d'importante réparation à effectuer dans le bâtiment de la marina lors de la reprise de gestion, la réception du rapport d'inspection du 22 novembre 2024 de la firme Defsco et la recommandation du comité des travaux publics;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, autorise le service des travaux publics à procéder au démantèlement du sous-sol afin d'évaluer les travaux de réparations à effectuer.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

5.1 2024-12-534 STATISTIQUES DE NOVEMBRE 2024 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le conseil prend acte du dépôt des statistiques de novembre 2024 du service de sécurité incendie.

Interventions	Novembre	2024
Systemes d'alarme	-	21
Désincarcération	2	55
Entraide	1	8
Incendie	-	8
Autres assistances	3	9
Nautique	-	5
Total	6	120

5.2

2024-12-535 AUTORISATION D'ACHATS AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU que le directeur du service incendie a soumis une demande pour l'achat de deux cylindres d'air et qu'une soumission a été reçue de l'entreprise Protection incendie CFS au montant de 3 247,00 \$ plus taxes ;

ATTENDU que le directeur du service incendie a soumis une demande pour procéder à la commande de 3 habits de combat et que les sommes pour l'achat des habits de combat seront prévues au budget 2025;

ATTENDU que le directeur du service incendie a soumis une demande pour l'achat de cinq uniformes comprenant cinq manteaux et qu'une soumission a été reçue la compagnie Mixmidia au montant 2000,00 \$;

ATTENDU que le directeur du service incendie a soumis une demande pour l'achat de deux chemises et qu'une soumission a été reçue de la compagnie Mixmidia au montant de 85,00 \$ par chemise ;

ATTENDU que le directeur du service incendie a soumis une demande pour l'achat de 25 dossards et qu'une soumission a été reçue de la compagnie Spécialiste SST au montant de 373,75 \$;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que le préambule fait partie de la présente résolution

Que ce Conseil, sur recommandation du comité de sécurité incendie accepte la soumission du 26 novembre 2024 de l'entreprise Protection incendie CFS pour l'achat de 2 cylindres d'air et qu'une dépense et un déboursé de 3 247.00 \$ avant taxes soient autorisés à cette fin.

Que ce Conseil, sur recommandation comité de sécurité incendie, accepte la soumission de la compagnie Mixmidia au montant de 2085,00 \$ plus taxes pour l'achat de cinq uniformes, cinq manteaux ainsi que deux chemises (soumission 1476) et qu'une dépense et un déboursé du même montant soient autorisés à cette fin.

Que ce Conseil, sur recommandation comité de sécurité incendie, accepte la soumission de la compagnie Spécialiste SST au montant de 373,75 \$ plus taxes pour l'achat de vingt-cinq dossard TV10 jaune HV et qu'une dépense et un déboursé du même montant soient autorisés à cette fin.

Que ce Conseil, sur recommandation du comité de sécurité incendie, autorise une dépense maximale de 375,00\$ afin de procéder à l'impression de la mention incendie à l'endos des dossards et qu'une dépense et un déboursé du même montant soient autorisés à cette fin.

Que ce Conseil, sur recommandation du comité de sécurité incendie, autorise le directeur du service incendie à procéder à la commande de 3 habits de combat qui seront payés lors de leur réception en 2025 et qu'une dépense maximale de 12 500,00\$ soit autorisée.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23 03001 000 : Équipements de pompiers et 02 22000 650 : Vêtements et chaussures.

Conformément au Règlement 2022-019 relatif au contrôle budgétaire et à la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats, un transfert budgétaire suffisant est autorisé afin de rendre les sommes nécessaires tel qu'indiqué au formulaire d'autorisation

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. URBANISME

6.1 2024-12-536 DÉPÔT DES STATISTIQUES DE NOVEMBRE 2024 SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS

Le Conseil municipal prend acte du dépôt des statistiques mensuelles pour l'émission des permis et certificats.

Permis et certificats	Novembre	2024
Rénovation	6	61
Abattage d'arbres	4	22
Renouvellement	-	1
Bâtiment complémentaire	2	20
Démolition	-	1
Eau souterraine	-	1
Lotissement	-	4
Animaux domestiques	5	23
Galerie, clôture	1	18
Installation septique	-	2
Mur de soutènement	-	1
Nouvelle construction	-	9
Piscine	-	12
Remblai déblai	-	4
Branchement	1	7
Affichage	2	9
Certificat d'occupation	-	5
Changement d'usage	-	-
Agrandissement	-	-
Bande riveraine	-	1
Garde de poules	-	1
Bâtiment temporaire	-	-
Épandage matières fertilisantes	-	1
Total	21	285

7. ENVIRONNEMENT

7.1 2024-12-537 ADOPTION DU PLAN DIRECTEUR 2025-2030 EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce conseil adopte le Plan directeur 2025-2030 en matière d'environnement.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. LOISIRS CULTURE ET FAMILLE

8.1 2024-12-538 PARTICIPATION AU PROJET DE PLATEAU SPORTIF À L'ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-JOSEPH-PAPINEAU : VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION MUNICIPALE

ATTENDU l'adoption de la résolution 2021-12-482 en soutien au Centre de services scolaire au Cœur des Vallées à une demande d'aide financière au programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSIRSSES) moyennant également un engagement de coûts de la part de la municipalité;

ATTENDU la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil, sur recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique, autorise le paiement de la facture C4-000066 du centre de services au cœur des vallées au montant de 125 000.00 \$ pour la contribution au projet de transformation des terrains de tennis en plateau sportif.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire : 23 08007 002 : Terrain de tennis

Qu'un transfert du surplus accumulé non affecté soit effectué afin de rendre les sommes disponibles.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.2 2024-12-539 SALLE DESJARDINS DE LA PETITE-NATION : UTILISATION DES HEURES MUNICIPALES PAR LE CENTRE D'ACTION CULTURELLE DE LA MRC PAPINEAU

ATTENDU que le Centre d'action culturelle de la MRC Papineau prépare son gala reconnaissance 2025 et qu'il y a dépôt d'une demande d'utilisation de la Salle Desjardins de la Petite-Nation à cette fin et la recommandation du comité loisirs, sports, culture et promotion touristique;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil, sur recommandation du comité loisirs, sports, culture et promotion touristique autorise le prêt de la salle Desjardins de la Petite-Nation pour une durée de 10 heures au Centre d'action culturel de la MRC Papineau vendredi le 28 novembre 2025.

Il est entendu que les organisateurs seront responsables du montage et du démontage ainsi que de l'entretien général de la salle ainsi que des frais de conciergerie si ceux-ci s'appliquent.

Le Centre d'action culturel de la MRC Papineau devra également procéder à l'embauche de personnel qualifié pour la partie technique du spectacle afin de manipuler adéquatement les équipements de la Salle Desjardins de la Petite-Nation et assumer les frais reliés à cette embauche si nécessaire.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.3 2024-12-540 FESTIVAL DU FILM DE L'OUTAOUAIS 2025 : SIGNATURE D'UN PROTOCOLE POUR LA PRÉSENTATION DE FILMS À LA SALLE DESJARDINS DE LA PETITE-NATION

ATTENDU que le Festival du film de l'Outaouais souhaite offrir une programmation à la Salle Desjardins de la Petite-Nation de Papineauville;

ATTENDU que les termes envisagés pour ce partenariat sont pour la municipalité, de laisser accès à la banque d'heure de la salle Desjardins de la Petite-Nation et la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que ce conseil, sur recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique, autorise le responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique à signer un protocole d'entente avec le Festival du film de l'Outaouais pour la présentation de films dans la salle Desjardins de la Petite-Nation du 6 au 10 avril 2025.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.4 2024-12-541 CONVERSION DES LUMINAIRES AU TERRAIN DE SOCCER : ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION

ATTENDU le Programme OSE d'Hydro-Québec permettant de convertir les luminaires des terrains de soccer au LED et la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique et que les sommes sont prévues au budget 2025 ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, sur recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique, accepte la proposition de la compagnie DH Éclairage Inc. au montant de 9 203.08 \$ plus taxes pour la conversion des luminaires au terrain de soccer.

Que M. Patrick Chartrand, responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique soit autorisé à signer le contrat au nom de la Municipalité.

Qu'un montant de 1000.00 \$ soit également prévu au projet afin de pouvoir louer l'équipement de levage nécessaire à l'exécution des travaux.

Qu'une dépense et un déboursé total de 10 203,08 \$ soient autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire : 23 08007 000 : Terrain de soccer.

Qu'un transfert du surplus accumulé non affecté soit effectué afin de rendre les sommes disponibles.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.5 2024-12-542 ÉQUIPEMENTS DÉCORATIFS AU SENTIER GLACÉ : ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION

ATTENDU que la Municipalité de Papineauville a obtenu une subvention afin de réaliser un sentier de patinage glacé, la proposition reçue de la compagnie Proson pour la décoration de ce sentier et la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique;

ATTENDU que les sommes sont prévues au budget 2025 ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil, sur recommandation comité loisirs, sports, culture et promotion touristique accepte la proposition de la compagnie Proson au montant de 10 013.75 \$ plus taxes pour la location d'équipement décoratif pour le sentier glacé pour une durée de 8 semaines.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02-70298-997 : Sentier glacé.

M. Paul André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.6 2024-12-543 MINI MARATHON DE SKI : PARTICIPATION ET SUPPORT LOGISTIQUE-

ATTENDU que la branche scolaire du mini-marathon de ski se tiendra désormais à Papineauville, et la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil, sur recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique, autorise la participation de la municipalité de Papineauville à l'organisation du mini-marathon de ski jeudi le 20 février 2025, en allouant les services suivants :

- 1000.00 \$ en argent pour un damage spécial des pistes de ski avant, et durant l'événement
- Prêt du centre communautaire pour accueil / inscriptions / réchauffement / salle de bain
- Temps du responsable loisirs pour l'organisation de l'événement ainsi que durant le déroulement de l'événement
- Temps homme journaliers loisirs pour transport / installation de matériel si requis

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.7 2024-12-544 NOËL DES ENFANTS : MOTION DE FÉLICITATIONS ET DE REMERCIEMENT

Madame la conseillère Béatrice Cardin

Donne une motion de félicitations à la Corporation des loisirs de Papineauville, Prévention CESAR Petite-Nation, le corps de cadets 1786 Louis-Joseph-Papineau et leurs partenaires pour l'organisation de la 18e édition du Noël des enfants dimanche le 1er décembre au centre communautaire. Plus de 500 déjeuners ont été servis, et 162 cadeaux remis aux enfants de la municipalité. Près de 700 personnes ont participé à ce grand rassemblement annuel.

Donne une motion de remerciement à l'entreprise IMMO Locations de Papineauville pour la fourniture de la décoration et l'éclairage festif de la maison du Père Noël lors de la 18e édition du Noël des enfants dimanche le 1er décembre. Une valeur de commandite estimée à 3500.00\$.

Une motion de remerciement à l'entreprise service alimentaire Gordon et de son représentant aux ventes, Martin Lamarche, pour la commandite en nourriture lors de la 18e édition du Noël des enfants dimanche le 1er décembre. Une valeur de commandite estimée à 2000.00\$.

Remerciement au vrai Père Noël qui a choisi de s'arrêter à Papineauville pour cette occasion.

9. VARIA, QUESTIONS, DEMANDES DU PUBLIC, LEVÉE DE LA SÉANCE

9.1 VARIA

9.2 QUESTIONS DU PUBLIC SUR LA PRÉSENTE SÉANCE

La période de question débute à 19h50 et se termine à 19h51.

9.3 2024-12-545 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que cette séance soit levée à 19h51.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RAPPORT DES ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

Je soussignée, Martine Joannis, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Papineauville, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal dans ce présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce 10 décembre 2024.

Martine Joannis
Directrice générale et greffière-trésorière

SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Paul-André David, maire de la Municipalité de Papineauville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

Et j'ai signé ce 10 décembre 2024.

Paul-André David
Maire